

CONSULAT GENERAL DU MALI A LYON
7, QUAI DU GENERAL SARRAIL
69006 LYON
TELEPHONE : 04 81 49 09 00

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

.....

DECISION N° 06 /CGML/2018 PORTANT CONDITIONS, COUTS ET DELAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU CONSULAT GENERAL DU MALI A LYON

Article 1 : Les conditions, coûts et délais de délivrance des documents administratifs du Consulat Général du Mali à Lyon sont fixés ainsi qu'il suit :

N°	ACTES CONSULAIRES	DESIGNASIONS	DOCUMENTS A FOURNIR	SERVICES CONSULAIRES COMPETENTS	COUTS EN EUROS	DELAIS
1	Carte d'identité consulaire	Document d'identité et de voyage au Mali.	<p>Cas de renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne carte consulaire ; - tout document d'identification officiel malien (passeport, carte NINA, permis de conduire et carte d'identité nationale) ; - un certificat de perte pour les cas de perte. <p>Cas de première demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplir le formulaire au bureau du Consulat ou en ligne ; - copie du Décret pour le cas des personnes naturalisées. - le témoignage est admis mais, à la seule condition de la présence obligatoire de deux (02) témoins munis de leurs documents maliens en cours de validité ; - deux (02) photos d'identité en couleur dans les deux (02) cas. 	Section carte consulaire	<p style="text-align: center;">12, 27</p> <p style="text-align: center;">20, 00</p>	<p style="text-align: center;">72 heures</p> <p style="text-align: center;">Même jour</p>

2	Passeport biométrique	Document de voyage et d'identité délivré par la Police des Frontières du Mali à tout citoyen malien.	<ul style="list-style-type: none"> - Code « e-Voucher » délivré par la structure désignée à cette fin contre la présentation de la carte NINA ou de la fiche descriptive individuelle et le paiement de la somme fixée à cette fin ; - photocopie de la carte d'identité consulaire en cours de validité, délivrée ; - copie d'extrait d'acte de naissance ; - présence physique obligatoire du demandeur au moment de l'enrôlement et du retrait du passeport, ou mandat en bonne et due forme délivré pour les cas de retrait ; - copie de l'acte de mariage si la personne désire porter le nom de son mari sur son passeport ; - justificatif de profession dans certains cas. 	Section Passeport	83, 85	Se référer à Mali So Numérique (document produit à Bamako)
3	Attestation d'identité ou de concordance	Document délivré à un malien ne possédant pas de Carte d'identité consulaire ou n'ayant pas l'âge requis pour posséder une carte d'identité.	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de naissance ; - photocopie de la carte d'identité consulaire en cours de validité, du parent requérant ; - deux (02) photos d'identité en couleur. 	Section Etat Civil	Gratuit	Jour du dépôt de la demande
4	Sauf Conduit	Document de voyage délivré à tout citoyen malien dépourvu de passeport se rendant au Mali.	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la carte d'identité consulaire en cours de validité ; - extrait d'acte de naissance pour les enfants et pour les adultes ; - deux (02) photos d'identité en couleur. 	Section Etat Civil	20, 00 35, 00	72 heures Même jour

5	Laissez-passer	Document de voyage délivré à tout citoyen malien, dont le passeport est expiré, en attendant le renouvellement dudit document.	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du passeport expiré ; - deux (02) photos d'identité en couleur. 	Section Etat Civil	20, 00 35, 00	72 heures Même jour
7	Extrait d'acte de naissance	Document reproduisant les données contenues dans l'acte officiel de déclaration de naissance.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire du parent qui déclare la naissance ; - photocopie de la carte d'identité consulaire, en cours de validité, du parent déclarant ; - carnet d'accouchement ou de santé de l'enfant ; - présenter l'acte de naissance délivré par le pays tiers pour les cas de transcription. 	Section Etat Civil	Gratuit	72 heures
8	Copie d'extrait d'acte de naissance	Acte reproduisant les données contenues dans l'extrait d'acte de naissance.	Extrait d'acte de naissance ou copie d'extrait d'acte de naissance certifiée conforme à l'original.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
10	Certificat d'individualité	Acte établi en faveur de tout citoyen malien dont les noms, prénoms, lieux de naissance, dates de naissance, sont écrits avec des différences matérielles sur différents documents officiels, pour attester qu'il s'agit de la même personne.	Présenter les différents documents sur lesquels les noms, prénoms, lieux de naissance, dates de naissance, sont écrits différemment.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande

11	Célébration de mariage	Acte consulaire scellant l'union entre deux maliens de sexes différents ou entre un malien et un citoyen étranger de sexe différent.	<ul style="list-style-type: none"> - Copies des cartes d'identités consulaires des conjoints et des deux témoins (un témoin par conjoint) ; - copies d'extraits d'actes de naissance des conjoints ; - certificat de capacité matrimoniale pour le citoyen étranger ; - Publication de ban. (15 jours avant la célébration). 	Section Etat Civil	Gratuit	Mariage célébré 15 jours après la publication de ban
12	Extrait d'acte de mariage	Document de reproduction des mentions du registre d'état civil pour l'union entre un homme et une femme qui n'est pas dans un autre lien de mariage.	<ul style="list-style-type: none"> - Copies des cartes d'identité consulaires des futurs époux et de leurs témoins ; - publication des bans (15 jours avant la célébration du mariage). 	Section Etat Civil	5, 00	Jour de la célébration du mariage
13	Livret de famille	Document délivré aux : - époux lors de la célébration des mariages ; parents ou à celui d'entre eux à l'égard duquel la filiation a été établie lors de la déclaration de naissance du premier enfant.	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de mariage ; - carte d'identité du parent requérant ; - extrait d'acte de naissance de l'enfant. 	Section Etat Civil	7,70	Sept (07) jours
14	Copie d'extrait d'acte de mariage.	Acte reproduisant les données contenues dans l'extrait d'acte de mariage.	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de mariage ou copie d'extrait d'acte de mariage certifiée conforme à l'original. 	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande

15	Certificat de non divorce et de non séparation de corps	Acte consulaire constatant que deux (02) personnes sont mariées et ne sont pas séparées suite à une décision judiciaire.	- Copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de mariage ; - présence physique obligatoire de deux (02) témoins et qui sont plus âgés que le requérant.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
16	Certificat de non remariage	Certificat délivré à une personne attestant qu'elle ne s'est jamais remariée depuis le décès de son conjoint.	- Extrait d'acte de mariage ; - extrait d'acte de décès ; - photocopie d'identité consulaire du requérant ; - photocopie carte d'identité du conjoint décédé ; - présence de deux témoins plus âgés que le requérant.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
17	Certificat de célibat	Acte consulaire attestant qu'une personne n'est pas dans un lien de mariage.	- Carte d'identité consulaire du requérant ; - cartes d'identité consulaires de deux (02) témoins.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
18	Certificat de nationalité	Acte consulaire délivré à tout citoyen pour constater qu'il jouit de la nationalité malienne.	- Actes de naissance ou de mariage, ou Carte d'identité consulaire du requérant ; - carte d'identité consulaire du parent pour les enfants mineurs ; - copie du Décret pour les cas de personnes naturalisées.	Section Etat Civil	7, 70	Jour du dépôt de la demande
19	Certificat de vie	Acte consulaire constatant qu'un malien vivant dans la juridiction consulaire de Lyon est bien vivant.	Carte d'identité consulaire en cours de validité du requérant.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande

20	Certificat de vie collectif.	Acte consulaire constatant que des enfants d'un même parent sont bien vivants.	-Copie de la carte d'identité consulaire, en cours de validité du parent requérant ; - extraits d'actes de naissance de tous les enfants figurant dans l'acte.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
21	Certificat de vie et d'entretien	Acte consulaire constatant que les enfants sont bien vivants et bien entretenus par leur père, mère ou tuteur.	Actes de naissance des enfants et la carte d'identité consulaire en cours de validité du parent requérant.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
22	Certificat de capacité matrimoniale	Document autorisant un citoyen malien à se marier avec un étranger.	- Carte d'identité consulaire du conjoint malien ; - pièce d'identité du conjoint étranger.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
23	Autorisation parentale	Autorisation donnée par l'un des parents à l'autre, pour accomplir tout acte allant dans l'intérêt de l'enfant ou un acte délivré pour permettre à l'enfant de jouir d'un droit.	- Carte d'identité consulaire du parent requérant ; - extrait d'acte de naissance de l'enfant ; - adresse exacte du parent mandaté.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
24	Procuration	Pouvoir qu'une personne (physique ou morale) donne à une autre, d'agir en son nom.	- Présence physique du requérant ; - présentation de tout document officiel malien d'identification ; - acte portant références de l'objet de la procuration.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande

25	Légalisation de signature	Procédure par laquelle le Consulat Général certifie l'authenticité des signatures sur un acte.	Présentation de l'original du document dûment signé par l'autorité compétente.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
26	Authentification de documents	Opération par laquelle le Consulat confère à un acte son caractère authentique.	Présenter de l'original de la pièce à authentifier.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
27	Certification conforme	Attestation de l'identité existant entre la copie et l'original d'un acte	- L'original de l'acte ; - copie à certifier.	Section Etat Civil	5, 00	Jour du dépôt de la demande
28	Mention marginale	Annotation du Consulat Général sur un acte aux fins d'adjonction, de rectification ou de mise à jour.	Document soumis par l'administration étrangère.	Section Etat Civil	Gratuit	Jour du dépôt de la demande
29	Visa d'entrée au Mali.	Acte consulaire autorisant un citoyen étranger à entrer au Mali, à l'exception des ressortissants des Etats membres de la CEDEAO ou des pays ayant signé avec le Mali un accord bilatéral de suppression de visa.	Passeport ou document de voyage en cours de validité.	Section Etat Civil	Prix différents selon le type de visa sollicité	Délais différents

29 (1)	Visa simple d'un (01) mois avec entrée unique				70, 00	Même jour
29 (2)	Visa de trois (03) mois avec entrées multiples				90, 00	Même jour
29 (3)	Visa de six (06) mois avec entrées multiples				110, 00	Même jour
29 (4)	Visa de neuf (09) mois avec entrées multiples				130, 00	Même jour
29 (5)	Visa d'un (01) an avec entrées multiples				150, 00	Même jour
30	Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC)	Opération visant à donner un Numéro d'Identification National (NINA) à tous les citoyens maliens.	- Produire l'extrait d'acte de naissance ; - prendre la photo après l'âge de la majorité pour les nouveaux majeurs.	Cellule de Pérennisation du RAVEC	Gratuit	Délai non maîtrisé (document produit à Bamako)
31	Autorisation de transfert de corps	Autorisation donnée pour le transfert par tous moyens de transport d'une dépouille au Mali ou via le Mali pour un autre pays.	- Certificat de décès ; - certificat de non contagion ; - carte d'identité du défunt ; - carte d'identité du requérant.	Section Etat Civil	Gratuit	Jour du dépôt de la demande

32	Transcription des documents d'état civil	Opération par laquelle, un acte d'état civil établi en la forme étrangère doit être transcrit dans un registre ouvert à cet effet au niveau des Ambassades et Consulats.	Le propriétaire de l'acte de naissance doit s'assurer qu'il est né d'un parent malien de père ou de mère ou le conjoint/la conjointe est malien (ne) pour les actes de mariage ou de décès sur présentation de pièces justificatives.	Section Etat Civil	4, 00	Jour du dépôt de la demande
33	Recommandations ou Attestation de facilités administratives	Document délivré à toute personne physique ou morale, pour faciliter une mission auprès des autorités françaises et/ou maliennes.	<ul style="list-style-type: none"> - numéro du véhicule ; - permis de conduire ; - liste des objets mis dans le véhicule ; - liste des objets destinés à l'usage privé du requérant. 		Gratuit	72 heures

Article 2 : Les jours de dépôt sont : Lundi, Mercredi et Vendredi (**de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 16 heures**).

Article 3 : Les jours de retrait sont : Mardi et Jeudi (**de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 16 heures**).

Article 4 : Les jours fériés ne sont pas inclus dans le calcul des délais de délivrance de documents délivrés par le Consulat.

Article 5 : La présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Lyon, le 06 août 2018

LE CONSUL GENERAL



Lamine KEITA

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- MAECL.....P/CR ;
- MMEIA.....P/CR ;
- Amba-Mali/ParisP/CR ;
- CGM/Paris P/info.
- Consuls honoraires.....P/info.